

**ARRÊTE PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE A LA
COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
A2026-179**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20, L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, d'élection du Maire et d'élection des Adjoints au Maire, en date du 20 mars 2026,

Vu l'élection du Maire, Madame Anne-Laure de BROSES, en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération N° 26-2-2 en date du 20 mars 2026, portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

Vu l'élection de la liste des Adjoints au Maire en date du 20 mars 2026,

Considérant que Madame Anne PETITJEANS a été élue 4^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la délibération n°26-3-8 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 relative aux conditions de dépôt des listes et élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée notamment, de l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public, ou son représentant, président,

Considérant la nécessité d'assurer la représentation du Maire, Président de la Commission de Délégation de Service Public, en l'absence ou l'empêchement de celui-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Anne PETITJEANS, 4^{ème} adjoint au Maire, est désignée pour assurer la représentation du Maire, en son absence, à la Commission de Délégation de Service Public.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation et/ou notification de cet arrêté sera adressé :

- Au contrôle de légalité,
- A l'intéressée

Le Pecq, le 3 juin 2026,

Notifié le :



Le Maire,

Signature :

Anne-Laure de Brosse

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260603-A2026-179-AR
Date de réception préfecture : 05/06/2026